

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-140

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

En raison des Festivités de juillet et de l'accueil des artistes à la médiathèque,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble des places du parking de la médiathèque, rue de la Résistance, et ce, **du vendredi 5 juillet à 7h au samedi 6 juillet jusqu'à 24 environ.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 02/07/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 02/07/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHONDY

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHONDY